

Fraternelle ?

En mettant en vente ses estampes, l'association La fraternelle communique sur les travaux de mise aux normes de l'Espace Arts plastiques (ex-Atelier Patrimoine de la Maison du Peuple à saintClaude). Dans ses programmes et dans la presse, elle nous informe que cet atelier de sérigraphie a été « fermé pour des raisons de sécurité ».

Les Sanclaudiens se souviennent que l'affaire avait fait scandale l'an passé : non-respect de la réglementation sur les risques

chimiques, ayant entraîné la maladie professionnelle d'un salarié, et la mise en danger de la santé du public, notamment des enfants dans le cadre scolaire.

De longue date, Médecine du travail, Inspection du travail et Assurance maladie avaient soulevé le problème. Avant l'action de notre syndicat auprès de la Médecine scolaire, les « responsables » de la Frat' n'avaient pas trouvé d'autre solution que de harceler leur employé tombé malade. Jusqu'à considérer comme une « faute grave » une lettre ouverte de notre part sur ce dossier, motivant ainsi, avec un mépris achevé, le licenciement de ce salarié !

Pour la Frat', ce n'est pas un problème sanitaire, ni de respect du droit du Travail : c'est une question de Phynances, de gros sous. D'ailleurs, ses ubuesques Administrateurs avaient « fait une fleur » à ce salarié, en le gardant en CDI : il n'aurait donc jamais dû se syndiquer, et devait même continuer à se taire pour ne pas « nuire à l'image » de l'association. Ils l'ont donc fait passer à la trappe !

On peut concevoir que le bénévolat n'est pas facile, dans une association qui doit quémander ses subventions pour en faire bon usage, et en est réduite à mettre en vente les estampes produites par un travailleur dans les conditions connues d'insalubrité... Mais est-ce facile d'y être salarié ? Est-ce facile d'avoir à se battre pour faire valoir ses droits ? Est-ce facile d'y perdre sa santé et son emploi ?

Par cet aveu tardif sur la nécessité de mettre aux normes son atelier d'imprimerie, le patronat fraternel prouve par l'absurde ses torts envers Romain, le travailleur viré pour en avoir parlé. Face à cet employeur qui a choisi de casser ainsi un de ses salariés, la CNT organise la défense et la solidarité :

- Demande de réintégration devant les Prud'hommes ;
- Recours en faute inexcusable auprès de la Sécurité sociale.



CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL
SYNDICAT INTERCORPORATIF DU JURA
BP 80039, 39110 BRACON - mail : cnt-jura@cnt-f.org - tél/fax : 03 84 73 06 12